



## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

### **Procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2015**

#### Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 12 mai 2015
2. 6812      Projet de loi portant approbation
  - de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République d'Autriche concernant l'échange et la protection réciproques des informations classifiées
  - de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Croatie concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées
  - Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6813      Projet de loi portant approbation de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR) sur la protection des informations classifiées, fait à Luxembourg, le 6 janvier 2015
  - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Initiative "Green Card on food waste" (House of Lords)
5. Dossiers européens : documents qui sont dans la compétence de la commission

COM (2015) 303 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) no. 1683/1995 du Conseil, du 29 mai 1995, établissant un modèle type de visa. Rapporteur: M. Marc Angel

COM (2015) 236 Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Septième rapport semestriel sur le fonctionnement de l'espace Schengen. 1er novembre 2014 - 30 avril 2015. Rapporteur: M. Yves Cruchten

COM (2015) 233 Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des mesures transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Croatie (première phase: 1er juillet 2013 - 30 juin 2015)

COM (2015) 215 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des

Régions. Améliorer la réglementation pour obtenir de meilleurs résultats - un enjeu prioritaire pour l'UE. Rapporteur: M. Marc Angel

COM (2015) 216 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Proposition d'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation. Rapporteur: M. Marc Angel

6. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 27 juin et le 3 juillet 2015

7. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, observateur

M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Excusés : M. Gusty Graas, M. Serge Wilmes

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

Présidence : M. Marc Angel, Président de la commission

\*\*\*

Le Président de la commission propose d'évoquer la situation en Grèce sous le point divers. Les membres de la commission y consentent.

### 1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 12 mai 2015

Le projet de procès-verbal est approuvé.

### 2. 6812 **Projet de loi portant approbation**

**- de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République d'Autriche concernant l'échange et la protection réciproques des informations classifiées**

**- de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Croatie concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées**

Mme Claudia Dall'Agnol évoque brièvement le projet de loi, les membres de la commission approuvant le projet de rapport à l'unanimité.

### 3. 6813 **Projet de loi portant approbation de l'Accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation**

## **Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR) sur la protection des informations classifiées**

Le rapporteur présente brièvement les principaux éléments du projet de loi. L'intitulé a été adapté suite à l'avis du Conseil d'Etat. Le projet de rapport est approuvé à l'unanimité.

### **4. Initiative "Green Card on food waste" (House of Lords)**

Le Président de la commission explique brièvement le contexte de l'initiative de la House of Lords :

- Lors des dernières réunions de la COSAC, il a souvent été question du renforcement du rôle des Parlements nationaux, dont l'amélioration de la procédure du carton jaune. En effet, jusqu'à présent, le quorum du carton jaune n'a été atteint qu'à deux reprises.
- D'autres initiatives sont en discussion, l'objectif étant de faire des interventions positives. Cette idée est à la base de la proposition du carton vert : si un certain nombre de Parlements nationaux estiment que la Commission européenne devrait intervenir dans un dossier déterminé, ces premiers pourraient en saisir la Commission, sans qu'il ne s'agisse pour autant d'un droit d'initiative classique des Parlements nationaux que les traités ne prévoient d'ailleurs point.
- La présidence lettone avait contacté M. Frans Timmermans, Premier Vice-Président de la Commission européenne, à ce propos. Ce dernier a répondu que la Commission est toujours ouverte à des propositions constructives tout en soulignant qu'il serait opportun de rester pragmatique plutôt que de se lancer dans des discussions potentiellement longues et complexes sur des procédures et de nouveaux arrangements institutionnels non prévus dans les traités.
- A noter dans ce contexte qu'il n'était jamais question de mettre en place de nouvelles procédures, mais de discuter au niveau d'un groupe de travail sur les possibilités d'améliorer le carton jaune et de créer un carton vert.
- Lord Boswell, Président de la Commission des Affaires européennes de la House of Lords, a proposé de lancer un projet de carton vert sur l'économie circulaire respectivement le gaspillage alimentaire. Le dossier est d'ailleurs à l'ordre du jour de la réunion des Présidents de la COSAC qui se réunit le 13 juillet 2015.

Le Président de la commission demande aux membres s'ils sont d'accord de participer au projet de carton vert et l'idée du carton vert en général.

### Débat

Le membre du Parlement européen présent informe que le Parlement européen est également en cours de discuter sur le dossier de l'économie solidaire respectivement du gaspillage alimentaire. Tout soutien de la part des Parlements nationaux est le bienvenu. D'ailleurs, en France aussi, un membre de l'opposition a dressé un rapport à l'attention du Président de la République, ce qui montre bien que la problématique trouve de l'approbation à tous les niveaux. A noter aussi que la Caritas est également en train de thématiser le sujet, pour veiller à ce que des denrées encore comestibles ne soient pas jetées à la poubelle par les supermarchés mais mises à disposition des épiceries sociales. Le problème est que la Commission européenne ne souhaite pas légiférer.

Un membre du groupe CSV confirme que la Chambre devrait thématiser le sujet. Concernant le carton vert en général, l'idée est a priori positive, mais il faudrait se garder d'en faire une procédure au niveau du Traité de Lisbonne. L'« initiative Barroso », non contenue dans les traités, a déjà prévu un contrôle de l'opportunité politique. Le carton vert constituerait une procédure additionnelle, qui existerait parallèlement au Traité de Lisbonne. Cette multiplication de toutes sortes de procédures est problématique, d'autant plus qu'il est difficile de voir comment elle pourrait fonctionner en pratique alors que les Parlements nationaux ne disposent pas d'un droit d'initiative.

Le Président de la commission explique que la base en est le dialogue entre les Parlements nationaux et la Commission européenne. Certains estiment qu'il est inopportun de parler de carton vert et préféreraient les termes de « dialogue politique renforcé ». La terminologie de carton vert a néanmoins été choisie pour montrer le parallélisme avec le carton jaune, mais qui constituerait un message positif. L'idée est simplement de mettre en exergue des sujets pour lesquels il serait intéressant de légiférer, sans proposer de textes détaillés. A noter aussi que les discussions sur le carton vert continuent au niveau de la COSAC et que la Présidence luxembourgeoise a la mission de créer un groupe de travail.

Les membres de la commission appuient l'initiative, tout en prenant acte des remarques du membre du groupe CSV.

## **5. Dossiers européens : documents qui sont dans la compétence de la commission**

### COM (2015) 303

Le rapporteur explique que depuis 1995, il n'existe plus qu'un seul type de visa à utiliser par tous les Etats membres. Le règlement a déjà subi plusieurs modifications, notamment en raison de l'évolution technologique. Ainsi, des photos ont été ajoutées et les données sont numérisées dans le système VIS. Etant donné que nombre de visas sont falsifiés au niveau de la vignette, des changements techniques s'y imposent.

### COM (2015) 236

Le rapporteur rappelle la hausse significative des traversées irrégulières de frontières en 2014, notamment en provenance du Kosovo. Frontex a réagi au niveau de la frontière entre la Hongrie et la Serbie, en envoyant des unités et du matériel et en proposant des formations. L'effort semble avoir porté des fruits, avec une chute spectaculaire du nombre des traversées clandestines.

A noter dans ce contexte que la Commission européenne n'a pas encore tranché sur la levée des contrôles à la frontière intérieure en Bulgarie et en Roumanie, mais des discussions sont en cours sur l'éventuelle levée des restrictions au niveau des aéroports.

### COM (2015) 233

Le rapporteur explique que nombre de pays ont décidé d'appliquer des restrictions concernant la libre circulation des travailleurs croates lors de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, dont le Luxembourg. Douze autres Etats membres exigent également des permis de travail. A noter que la période transitoire est divisée en trois parties, la première de deux ans, la deuxième de trois ans et la dernière de nouveau de deux ans.

La première période de deux ans est entre-temps révolue et le Gouvernement luxembourgeois a décidé de ne pas demander de période supplémentaire pour les restrictions. En d'autres mots, les restrictions sont levées au Luxembourg.

Il paraît que peu de Croates s'expatrient, la plupart des concernés se rendant de manière préférentielle en Allemagne, en Autriche et en Italie. Les migrants sont pour la plupart des jeunes bien formés, qui s'intègrent sur le marché du travail et qui apportent des éléments positifs à l'économie européenne. En revanche, nombre de jeunes résidant en Croatie n'excluent pas de s'expatrier à leur tour à l'avenir.

#### COM (2015) 215 et COM (2015) 216

Le rapporteur explique que l'accord interinstitutionnel devrait être négocié sous présidence luxembourgeoise.

Le sujet a d'ailleurs été évoqué lors de l'entrevue de la Commission juridique avec M. Frans Timmermans, Premier Vice-Président, lors de la récente visite de la Commission européenne. Certains députés européens - dont notamment les Verts - craignent à propos du programme REFIT que des directives pourtant importantes comme des réglementations en matière environnementale soient abrogées.

La Commission européenne souhaite davantage de transparence, une consultation plus approfondie et un réexamen de la législation en vigueur. De plus, elle souhaite analyser les conséquences des directives et effectuer un certain contrôle de qualité de la législation. Or, cette idée est cependant difficilement concevable, car en principe ce contrôle appartient aux électeurs. Il est primordial de maintenir le dialogue avec les députés européens luxembourgeois dans ce dossier et d'en référer au Ministre lorsque les négociations sont lancées.

Le député européen présent plaide pour réduire la bureaucratie. Si la position de la Commission européenne a certes du sens, il subsiste néanmoins quelques points d'interrogation (notion d'« impact assessment » neutre, question de savoir si les amendements adoptés par le Parlement européen pourraient être soumis à une analyse d'impact à la demande du Conseil et de la Commission européenne,...). Les parlementaires perdraient donc des moyens en faveur d'un comité anonyme à composition inconnue, chargé d'analyser les amendements. Ceci aurait également des conséquences pour les Parlements nationaux : le Parlement national souhaitant aller au-delà du texte de la directive devrait se justifier vis-à-vis de la Commission européenne. Or, il est tout à fait inconcevable que des parlementaires doivent motiver leurs amendements devant des comités à composition inconnue, que ce soit les députés européens ou les députés nationaux.

Le député européen a d'ailleurs communiqué des documents à M. Bodry et estime que le dossier devrait être discuté en détail à la Chambre des Députés.

\*\*\*

Se référant à la récente visite de la Commission européenne, un membre indique ne pas être satisfait de certaines réponses données à propos des accords commerciaux. La commission devrait discuter de l'accord TiSA notamment en présence des fonctionnaires de la Représentation permanente qui sont en charge de suivre les négociations. L'orateur aimerait obtenir des explications techniques notamment concernant les standards.

Le Président de la commission confirme que la commission devrait analyser les accords commerciaux, qu'ils soient de nature mixte ou non. L'orateur souligne dans ce contexte

l'intérêt de suivre les débats du Parlement européen en la matière car les commissions parlementaires disposent notamment d'informations de la part de Mme Malmström.

Le député européen présent signale les difficultés pour avoir accès aux documents et estime qu'il serait intéressant de connaître le nom du négociateur luxembourgeois et que ce dernier soit invité en commission pour donner des explications.

## 6. **Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 27 juin et le 3 juillet 2015**

La liste a été adoptée et les rapporteurs suivants ont été désignés :

COM (2015) 317	M. Angel
COM (2015) 316	M. Angel
COM (2015) 315	M. Angel
COM (2015) 314	M. Wiseler
COM (2015) 313	M. Wiseler
COM (2015) 199	M. Adam

## 7. **Divers**

### Situation en Grèce

Le Président de commission note que le résultat du référendum en Grèce est clair et salue le fait qu'il ne donnera pas lieu à interprétation. Le message du « non » n'est pas que les Grecs veulent tourner le dos à l'Europe. Il appartient à la Grèce de faire des propositions alors que le Gouvernement grec a peiné à introduire des réformes structurelles et institutionnelles notamment en ce qui concerne la collecte des impôts. L'opinion publique grecque doit être respectée et un compromis doit être trouvé qui puisse non seulement être soutenu par la Grèce mais aussi par les 18 autres démocraties de la zone euro.

Les aspects suivants ont été relevés lors de la discussion :

- Le Premier Ministre grec a fait savoir que son pays souhaite rester membre de l'Union européenne et de la zone euro.
- Un consensus devrait être recherché lors du sommet. Un compromis est possible avec la bonne volonté de tous les acteurs.
- Plusieurs membres évoquent les nouvelles mesures d'austérité qui seront imposées à la population grecque. Les mesures déjà mises en œuvre n'ont pas apporté les résultats escomptés et les réformes structurelles se font attendre. A titre d'exemple, la Grèce ne connaît toujours pas de cadastre qui permettrait d'identifier clairement les propriétaires de terrains et de fixer l'impôt foncier, les administrations fiscales fonctionnent mal, la réforme du système des retraites se fait attendre, les dépenses militaires n'ont pas été réduites et les entreprises grecques sont peu concurrentielles.
- Plusieurs membres s'interrogent en particulier sur la position allemande et notent que la France et l'Allemagne ont des positions opposées dans le dossier grec.
- Il appartient désormais à la Grèce de faire des propositions.
- Les règles communes applicables à l'euro devraient être respectées.
- Il n'est pas vrai, comme l'indiquent pourtant certains, que c'est l'UE qui a détruit la Grèce. Au contraire, l'Union a beaucoup aidé le pays au cours des cinq dernières années avec deux paquets d'aide. Si l'on peut toujours formuler des critiques, les paquets ont du moins eu l'avantage d'exister.

- Le membre de « déi Lenk » critique farouchement la position du Président du Parlement européen et celle de la BCE qui a bloqué des fonds (ce qui a eu comme conséquence la fermeture de banques).
- Les commissions parlementaires compétentes devraient suivre de près le dossier.

Le Président de la commission rappelle en réponse à deux propositions d'organiser un débat en séance publique qu'une discussion avait déjà eu lieu récemment en plénière. Il conclut qu'un deuxième débat en séance publique n'est partant pas indispensable. Il est d'ailleurs préférable de fixer des échanges de vues au fil de l'évolution du dossier plutôt que de mettre en place un schéma de réunions préétabli.

La Secrétaire générale adjointe,  
Isabelle Barra

Le Président,  
Marc Angel